

Décision portant nomination du jury pour le concours externe de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale, branche d'activité professionnelle G (Patrimoine immobilier, Logistique, Restauration et Prévention), emploi-type Technicien-ne Chauffage Ventilation Climatisation, session 2024, dans l'académie de RENNES.

Le président de l'Université Rennes 2 ,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours pour le recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale ;

Vu l'arrêté du 24 avril 2024 fixant les dates et modalités d'organisation des recrutements des techniciens de recherche et de formation de classe normale dans l'académie de RENNES, au titre de l'année 2024 ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury pour le concours externe de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale dans la branche d'activité professionnelle G (Patrimoine immobilier, Logistique, Restauration et Prévention), emploi-type Technicien-ne Chauffage Ventilation Climatisation, au titre de l'année 2024, dans l'académie de RENNES :

Madame FAGOT Estelle, attachée principale d'administration de l'état, présidente, Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires de Rennes Bretagne, Brest.

Monsieur ROY Frédéric, technicien de recherche et de formation de classe supérieure, vice-président, Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires de Rennes Bretagne, Brest.

Monsieur POPOTTE Olivier, technicien de recherche et de formation de classe exceptionnelle, expert, Collège de France, Paris.

Monsieur CHRETIEN Grégory, ingénieur d'études de classe normale, Université Rennes 2, Rennes.

Madame RANNOU LERAY Tiphaine, ingénieure d'études hors classe, Université Rennes 2, Rennes.

Madame MESLIN Anne, ingénieure d'études hors classe, suppléante, Université Rennes 2, Rennes.

Article 2 : En cas d'empêchement de la présidente désignée, la présidence sera assurée par le vice-président désigné.

Fait à Rennes , le 25 mai 2024


Le Président

UNIVERSITÉ
RENNES 2 Vincent GOUËSET